

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Sauf stipulations écrites contraire entre les Parties, les présentes Conditions générales de vente (ci-après les « CGV »), ainsi que les conditions particulières prévues dans la confirmation de commande, régissent toutes les ventes de produits entre Zhermack S.p.A. (ci-après le « Vendeur ») et tout acheteur (ci-après le « Client ») et, sauf accords dérogatoires écrits particuliers, prévalent sur toute autre clause contraire figurant dans les formulaires ou tous autres documents utilisés par le Vendeur et/ou par le Client (ci-après, ensemble, les « Parties »).

1. DÉFINITIONS

1.1 « CGV » signifie Conditions générales de vente qui, sauf dérogation expresse écrite et conjointement aux conditions particulières de la confirmation de commande, régissent toutes les ventes de Zhermack S.p.a., en prévalant sur toute autre clause contraire figurant dans les conditions générales ou formelles de l'acheteur.

1.2 « Produit(s) » désigne tous les produits commercialisés par Zhermack S.p.a. et énumérés dans ses tarifs/offres en vigueur au moment de la commande de l'acheteur avec les spécifications techniques qui y sont indiquées.

1.3 « Commande(s) » désigne la proposition contractuelle de l'acheteur présentée à Zhermack S.p.a. par oral ou par écrit, par courriel, télécopie, site Internet (www.zhermack.com), téléphone, etc.

1.4 « Prix » désigne la contrepartie en numéraire due par l'acheteur en raison de l'achat des Produits.

1.5 « Acheteur(s) » ou « Client(s) » désigne la personne, physique ou morale, qui a passé la Commande.

1.6 « Vendeur » désigne Zhermack S.p.a. ou toute autre société contrôlée par Zhermack. S.p.a.

1.7 « Confirmation de commande » désigne le document émis par le Vendeur selon les modalités indiquées ci-après :

par courriel ou télécopie, avec l'engagement de fournir le Produit décrit dans la Commande selon les conditions qui y sont définies et conformément aux présentes CGV.

1.8 « Preuve de l'exportation hors UE » désigne la preuve que la marchandise a quitté le territoire douanier communautaire et est parvenue à destination sur un territoire situé en dehors de celui de l'UE, de manière pratique cela consiste, conformément à ce qui est prévu à l'art. 8 DPR 633/72, dans l'envoi au Vendeur d'une copie du Bulletin douanier (Ex1).

1.9 « Preuve de l'exportation intra-UE » signifie que la marchandise a quitté le territoire italien et est parvenue à destination dans un autre pays de l'UE, de manière pratique cela consiste, conformément à ce qui est prévu par le Règlement UE 1912/18, en une déclaration du Client, telle que décrite au point 1.10 ci-après.

1.10 « Déclaration du Client » désigne la déclaration de la part du Client au Vendeur sur son papier à tête en indiquant les éléments ci-après :

- a. l'identifiant du cédant
- b. l'identifiant du commettant (à savoir le cessionnaire indiqué sur la facture) ;
- c. la référence de la facture de vente ;
- d. la date de la facture ;
- e. la date du DDT ou du CMR .
- f. la date d'expédition des marchandises, le Pays de destination et de l'année de réception des marchandises elles-mêmes ;
- g. la déclaration suivante de la part du cessionnaire communautaire : « les marchandises relatives

aux factures susmentionnées sont régulièrement parvenues auprès de notre sous-traitant, notre dépôt ou bien auprès de nos magasins (par ex. en Allemagne) au mois de (par ex. septembre 2019) ».

2. COMMANDES ET CONFIRMATION

2.1 Chaque commande du Client (ci-après la « Commande »), à envoyer au Vendeur par écrit, est ferme et obligatoire pour le Client jusqu'à la confirmation de la part du Vendeur et en tous cas dans un délai maximum à compter de sa réception. Sont réputées envoyées par écrit les Commandes reçues par le Vendeur par courriel, télécopie ou par l'intermédiaire de son site Internet (www.zhermack.com). Pour les Produits de la division industrielle sont également considérées obligatoires pour le Vendeur les Commandes adressées aux numéros de téléphone 0039 0425 597671/597626.

2.2. Les Commandes sont réputées acceptées par le Vendeur à réception de la part du Client de la confirmation de commande écrite délivrée par le Vendeur (ci-après la « Confirmation de Commande ») ou au moment du début de l'exécution de la Commande de la part du Vendeur.

2.3 Si la Confirmation de Commande contient des modifications par rapport à la Commande, les modifications seront considérées comme tacitement acceptées lorsqu'il se sera écoulé un délai de trois jours ouvrés à compter de la réception de la Confirmation de Commande sans que le Client ait manifesté son désaccord par écrit.

2.4 La livraison d'une quantité de Produit supérieure ou inférieure de 5% par rapport à la quantité commandée et acceptée doit être considérées conforme à la Commande.

2.5 Sous réserve de l'exécution des commandes à la suite de la Confirmation de Commande afférente, le Vendeur peut suspendre et/ou cesser à n'importe quel moment et sans préavis la production des Produits si des exigences de marché et/ou de production le nécessitent, sans pour cela que le Client puisse formuler une quelconque demande ou réclamation.

2.6 Le Vendeur est fondé à résilier de plein droit le contrat, à tout moment, par simple courrier écrit adressé au Client, si une quelconque procédure collective est ouverte à l'encontre du Client, comme par exemple une liquidation judiciaire, ou un redressement judiciaire, etc. ou en cas de changement substantiel de l'actionnariat du Client.

2.7 Les Parties ont le droit de suspendre l'exécution des obligations respectives si elle est empêchée ou rendue excessivement onéreuse par des circonstances extraordinaires, imprévisibles et hors du contrôle des Parties, telles que, par exemple, différends syndicaux, incendies, guerres (déclarées ou non), mobilisation générale, soulèvements, réquisitions, état de crise, embargos, restrictions dans l'usage des sources d'énergie, absence ou retard des livraisons de la part des sous-traitants, ,etc...

3. PRIX

3.1 Sauf stipulation écrite contraire entre les Parties, les prix des Produits (ci-après les « Prix ») sont ceux résultant du tarifs/des offres du Vendeur en vigueur au moment de la Confirmation de Commande.

3.2 Les prix n'incluent pas les frais de transport, d'expédition, d'emballage des Produits ni tout autre frais qui n'est pas spécifiquement indiqué dans la Confirmation de Commande.

3.3 L'envoi des catalogues ou des tarifs ne constitue pas une offre formelle de la part du Vendeur, qui demeure libre de modifier ceux-ci à tout moment et sans obligation de préavis.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Les paiements doivent être effectués selon les modalités et aux échéances convenues par les Parties. En l'absence d'accords explicites ou implicites contraires, le paiement est dû dans les 15 jours à compter de la date d'émission de la facture. Indépendamment de ce qui a été convenu entre les Parties concernant les

modalités de paiement, tout paiement est réputé effectué ou dû au siège du Vendeur. La délivrance d'effets de commerce ne vaut pas paiement. Les coûts de timbre des effets de commerce sont dans tous les cas à la charge de l'acheteur.

5. DÉFAUT OU RETARD DE PAIEMENT

5.1 En cas de retard total ou partiel de paiement, le Client est tenu de verser des intérêts de retard au Vendeur sur la somme due. Ce taux d'intérêt de retard sera égal au taux EURIBOR à trois mois en vigueur pendant la période du retard majoré de 8 points, ou bien, s'il est supérieur au taux officiel d'intérêt en vigueur dans l'État du Client au moment du défaut de paiement augmenté de 10 pour cent.

5.2 Le Vendeur, dans l'hypothèse où le Client retarde partiellement ou totalement un paiement, peut suspendre toute livraison en cours, résilier le contrat afférent et conserver, à titre d'indemnité, jusqu'à concurrence du dommage subi, toute somme encaissée par avance, sous réserve du droit de réclamer des dommages-intérêts supplémentaires.

5.3 Le défaut de paiement total ou partiel ne serait-ce que d'une seule facture de la part du Client, ainsi que la diminution des éventuelles garanties fournies, entraîne automatiquement la déchéance du bénéfice du terme relativement à toute somme due au Vendeur par le Client.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

6.1 Les Produits demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement complet du Prix de la part du Client et, en cas de paiement effectué au moyen de chèques, jusqu'à leur encaissement. Cela étant, les Parties conviennent que tous les risques résultant de la perte ou des dommages causés aux Produits quelle qu'en soit la raison, pèsent sur le Client à compter du moment de la livraison.

6.2 Le Client est tenu de supporter tous les frais nécessaires à l'enregistrement du pacte de réserve de propriété, selon la loi de l'État où se trouvent les Produits.

6.3 Le Client a le droit de revendre les Produits à des tiers même avant d'avoir achevé d'en payer intégralement le Prix. Dans ce cas le Client est tenu d'accomplir, à ses frais, tous les actes et les formalités nécessaires, selon la loi locale, pour rendre opposable aux tiers la clause de réserve de propriété. Le Vendeur sera automatiquement subrogé dans les droits du Client vis-à-vis des tiers et les produits de ces ventes - jusqu'au paiement complet du prix - seront reçus par le Client pour le compte du Vendeur, ou directement par ce dernier.

6.4 Le Client doit communiquer au Vendeur, dans un délai de 24 heures tout acte d'exécution ou conservatoire réalisé par des tiers sur les Produits objet d'une réserve de propriété. Le Client demeure dans ce cas responsable vis-à-vis du Vendeur de tout coût ou dommage subi par celui-ci en raison de tels actes.

7. LIVRAISON

7.1 La livraison des Produits se fera ExWorks (Incoterms® 2020) Rovigo, Italie. Le Client s'oblige à désigner un commissionnaire de transports ou un transporteur 7 jours avant la date de livraison prévue indiquée par le Vendeur dans la confirmation de commande. Dans l'hypothèse où le Client ne désigne pas un commissionnaire ou un transporteur dans ce délai ou bien que le commissionnaire ou le transporteur désigné par le Client ne prend pas rapidement en charge les Produits prêts pour la livraison, le Client sera tenu de verser au Vendeur, à titre d'indemnisation pour le dépôt en magasin, une somme correspondant à 5% du prix des Produits achetés indiqué sur la facture, calculé pour chaque mois ou portion de mois de dépôt.

7.2 Le délai de livraison stipulé sera automatiquement suspendu en cas de défaut ou de retard de paiement de la part du Client, comme prévu à l'art. 5 ou prorogé si le Client a demandé des modifications de la fourniture, acceptées postérieurement à la Confirmation de commande.

7.3 Le Client fournira au Vendeur la Preuve de l'exportation hors UE dans les plus brefs délai et dans tous les cas au maximum dans les 90 jours à compter de la date d'émission de la facture. À défaut de remise de la preuve d'exportation hors UE dans les délais et selon les modalités indiquées par les présentes CGV, le Client s'oblige à rembourser, à simple titre d'exemple non exhaustif, la TVA et les sanctions que le Vendeur devra verser à ce titre.

7.4 Le Client fournira au Vendeur la preuve de l'exportation dans l'UE le plus rapidement possible et au plus tard le 10 du mois suivant la date d'émission de la facture.

La Déclaration du Client sera ensuite tamponnée, datée et signée par le Client et réexpédiée au Vendeur. En plus de la Déclaration susmentionnée, sur la base du Règlement 1912/2018, le Client remettra au Vendeur deux des documents suivants :

- a. les documents relatifs au transport ou à l'expédition des biens, par exemple un document ou une lettre CMR avec signature;
- b. un connaissement
- c. une facture de transport aérien, ou bien
- d. une facture émise par le commissionnaire de transport
- e. une police d'assurance relative à l'expédition ou au transport des biens ou
- f. les documents bancaires attestant le paiement de l'expédition ou du transport des biens ;
- g. documents officiels délivrés par une autorité publique, par exemple par un notaire, confirmant l'arrivée des biens dans l'État membre de destination ;
- h. un reçu délivré par un dépositaire dans l'État membre de destination confirmant le dépôt des biens dans cet État membre.

À défaut de remise de la preuve d'exportation dans l'UE dans les délais et selon les modalités indiquées dans les présentes CGV, le Client s'oblige à rembourser, à simple titre d'exemple non exhaustifs, la TVA et les sanctions que le Vendeur devra verser à ce titre.

8. GARANTIE

8.1 Le Vendeur garantit la conformité par rapport à la Confirmation de Commande ainsi que l'absence de défauts de matériel ou de fabrication sur les Produits, à condition qu'ils soient utilisés dans des conditions normales d'utilisation. Sauf stipulation écrite contraire du Vendeur, la garantie est valable pendant une durée de 12 mois à compter de la date de livraison des Produits et ne peut en aucun cas être suspendue ou prolongée suite à la non utilisation des Produits, même si cela est dû à es interventions de réparation sous garantie.

8.2 Le Client renonce irrévocablement à tout droit de recours à l'égard du Vendeur en vertu de l'article 131 alinéa 1, du décret-législatif du 6 septembre 2005, n° 206.

8.3 Aucune autre garantie légale ou conventionnelle n'est accordée par le Vendeur au Client.

8.4 Dans un délai raisonnable et en tout état de cause au plus tard dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la livraison, le Client, sous peine de déchéance de la garantie, doit examiner attentivement chaque Produit afin de vérifier que la qualité et la quantité des Produits fournis, indiqués dans la Confirmation de Commande, correspondent bien aux Produits livrés. Il lui appartient également de vérifier l'existence de vices manifestes.

8.5 Dans les 8 jours qui suivent, le Client est tenu de communiquer par écrit au Vendeur, sous peine de déchéance de la garantie, l'existence de défauts ou les différences de quantité ou de qualité constatées sur les Produits. Passé ce délai, la fourniture sera réputée acceptée sans réserves par le Client, avec renonciation consécutive de celui-ci à exciper tout vice manifeste du Produit ainsi que tout défaut quantitatif ou qualitatif de la fourniture.

8.6 La présence de vices cachés qui ne peuvent être constatés à la livraison doit être communiquée, sous peine de déchéance, dans les 8 jours à compter de leur découverte, comme prévu pour les vices manifestes.

8.7 En cas de fournitures répétées de Produits présentant les mêmes caractéristiques, le Client renonce à exercer toute demande résultant de défauts de qualité, si ceux-ci ont été précédemment acceptés sans qu'aucune objection n'ait été communiquée par écrit.

8.8 Dans l'hypothèse où le Vendeur s'est obligé à fournir les Produits conformément à un échantillon envoyé au Client, le Vendeur s'oblige à utiliser les mêmes matériaux utilisés pour la production de l'échantillon, à l'exception des tolérances pour la différence de couleur, de la composition et des autres caractéristiques de la matière première.

8.9 Dans les hypothèses visées aux paragraphes 8.4 et 8.5, le Vendeur sera en droit d'examiner de manière discrétionnaire les Produits à propos desquels un défaut est invoqué.

8.10 Tout litige naissant entre les Parties en lien avec l'existence ou l'étendue de défauts ou d'un manque de conformité des Produits, sera déféré à la compétence exclusive d'un expert indépendant nommé par le Président de la Chambre de Commerce de Rovigo. La décision de cet expert devra être considérée comme définitive et sans appel. Les honoraires de l'expert et les frais de la vérification technique seront avancés par la partie qui demande cette vérification mais seront ensuite mis à la charge de la partie qui succombe à l'issue de celle-ci.

8.11 En cas de reconnaissance ou de dénonciation valable et rapide des défauts de la part du Client, le Vendeur, de manière discrétionnaire et conformément à ses normes techniques, pourra procéder à la réparation ou au remplacement gratuit du Produit ou des parties défectueuses de celui-ci ou bien, en alternative, rembourser au Client le prix payé pour le Produit défectueux, sans aucune autre responsabilité. Les Produits défectueux ne pourront être utilisés à aucune fin par le Client.

8.12 Aucune autre forme d'intervention sous garantie et/ou d'indemnisation ne pourra être réclamée par le Client, toute autre responsabilité pour dommages directs, indirects, incidents ou par ricochet susceptibles de résulter du caractère défectueux et/ou de la non-conformité des Produits demeurant expressément exclue. Le Client est par conséquent réputé avoir expressément renoncé à ces indemnisations dans les limites consenties par la loi.

8.13 La garantie visée au présent article 8 couvre uniquement les défauts matériels ou de fabrication qui se sont manifestés dans des conditions d'utilisation normales du Produit. En aucun cas la garantie ne pourra s'étendre aux défauts causés par un entretien ou un stockage insuffisants, par l'utilisation impropre ou non-conforme aux instructions afférentes, par l'usure normale et/ou par des réparations ou des interventions effectuées par des tiers sans le consentement écrit du Vendeur.

9. TRAÇABILITÉ DU PRODUIT

9.1 Conformément à l'Annexe VII de l'Art. 4 de la Directive 93/42/CEE et le Règlement (UE) 2017/745 ainsi que leurs modifications et amendements postérieures concernant les dispositifs médicaux, le Client s'oblige à appliquer une méthode de traçabilité des produits énumérés et d'informer le Vendeur de tout dysfonctionnement/détérioration des caractéristiques et/ou prestations, ainsi que de tout manque dans les instructions susceptible de causer ou qui a causé la mort ou une aggravation sérieuse de l'état de santé d'un patient ou d'un utilisateur relativement aux produits achetés.

9.2 Le Client s'oblige à conserver les documents pendant au moins 5 ans.

9.3 Le conditionnement des multi-composants (kit) doit rester entier jusqu'à la fin de l'étude

10. PREVENTION DES DÉLITS EN VERTU DU DÉCRET-LOI 231/01 ET CLAUSE ÉTHIQUE

10.1 Le Client déclare avoir pris connaissance du formulaire d'organisation, de gestion et de contrôle adopté par le Vendeur en application du décret-loi 231/01 en matière de responsabilité des organismes

pour les faits résultant d'un délit (le « Formulaire") et du Code Éthique, dont les règles sont obligatoires pour les parties et font partie intégrante et substantielle des présentes CGV.

10.2 Un extrait du Formulaire et du Code éthique sont disponibles sur le site Internet

www.zhermack.com. À la demande du Client le Vendeur fournira la version intégrale du Formulaire.

10.3 La violation de la part du Client de l'une des dispositions contenues dans le décret-loi 231/01, dans le Formulaire ou dans le Code Éthique constituera une inexécution grave en vertu et en application de l'art. 1456 du Code civil et attribuera au Vendeur le droit de résilier le contrat par courrier écrit, sous réserve dans tous les cas de l'indemnisation du dommage.

11. LOI APPLICABLE ET JURIDICITION COMPÉTENTE

11.1 Les ventes objet des présentes CGV sont régies par le droit italien, à l'exclusion expresse de l'application de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises (à l'exception de ce qui est prévu par les articles 8 et 11 de la Convention, qui prévaudront sur toute autre disposition de droit italien contraire).

11.2 Tout litige naissant entre les Parties en relation aux CGV et aux ventes régies par celles-ci, relèvent de la compétence exclusive du Tribunal de Rovigo (Italie).

12. DISPOSITIONS FINALES

12.1 La circonstance que les Parties ne fassent pas valoir à un quelconque moment les droits qui leurs sont reconnus par une ou plusieurs clauses des CGV ou des contrats de vente régis par celles-ci ne peut être entendue comme la renonciation à ces droits, ni ne peut les empêcher d'en exiger le respect.

La disposition suivante s'applique uniquement aux ventes de Produits à des clients dont le siège se situe en Italie :

Conformément à ce qui est prévu par les articles 1341 et 1342 du Code civil italien, le Client déclare approuver expressément les dispositions contenues dans les paragraphes suivants : 2.1 (Renonciation au droit d'annuler les commandes) ; 2.3 (Acceptation des Commandes) ; 2.4 (Acceptation tacite des modifications) ; 2.5 (Tolérance de livraison) ; 2.6 (Suspension et cessation de la production) ; 4.2 (Lieu et conditions de paiement) ; 5.1 (Droits du Vendeur en cas de retard de paiement) ; 5.2 - 5.3 (Accélération des paiements dus) ; 6 (Réserve de propriété) ; 7.1 (Frais de dépôt) ; 7.2 (Prolongation du délai de livraison) ; 8 (Garantie) ; 8.7 (Fournitures répétées avec défauts qualitatifs) ; 8.10 (Garantie et désignation d'un expert indépendant) ; 8.11 (Reconnaissance produit défectueux) ; 8.12 (Exclusion de responsabilité pour dommages directs, indirects, incidents ou par ricochet) ; 11.1 (Loi applicable) ; 11.2 (Juridiction compétente), des présentes CGV.

Note d'information en vertu du Règlement (UE) 2016/679

En vertu du Règlement (UE) 2016/679 (« Règlement général sur la protection des données » ou simplement RGPD), nous souhaitons vous informer que dans l'exécution normale des relations précontractuelles et contractuelle, dans le respect des dispositions du RGPD et de la législation nationale sur la protection des données personnelles, notre société ZHERMACK S.p.A. (ci-après « Zhermack ») en sa qualité de Responsable du traitement, collecte et traite des données à caractère personnel vous concernant.

Zhermack fait partie du Groupe Dentsply Sirona.

En vertu des articles 12 et suivants du RGPD nous vous informons quant à l'utilisation de vos données à caractère personnel et sur vos droits.

1. Responsable du traitement des données à caractère personnel et données contractuelles afférentes

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est ZHERMACK S.p.A., dont le siège social est à Badia Polesine (prov. de Rovigo), via Bovazecchino 100. Le Contact pour l'exercice des droits mentionnés à l'art. 15 et suiv. du RGPD est Legal Specialist, en la personne de Elena Mora, domicilié auprès de la Société, à qui vous pouvez vous adresser également pour connaître la liste complète et actualisée des Sous-traitants du traitement.

2. Sous-traitant de la protection des données

Le sous-traitant de la protection des données pour Zhermack est le Data Protection Officer du Groupe Dentsply Sirona (ci-après « Groupe DPO ») en la personne de Augusta Speiser à qui vous pouvez adresser des questions ou des demandes d'informations, à condition que les conditions en soient réunies, en la contactant à l'adresse électronique: EUprivacyoffice@dentsplysirona.com ou au numéro (717) 845-7511.

3. Source et nature des données à caractère personnel

Les données sont collectées auprès de vous et il s'agit notamment des : données d'identification et fiscales, coordonnées bancaires, informations financières et d'organisation.

Dans l'exécution d'obligations spécifiques strictement liées à la gestion du contrat, ou bien pour les autres finalités qui seront précisées ci-après, notre Société pourrait traiter également les données à caractère personnel définies comme particulières (relatives à l'état de santé).

4. Finalités et modalités du traitement auquel les données sont destinées

La Société traite les données mentionnées ci-dessus pour les finalités suivantes :

- I. Pour l'exécution des relations précontractuelles (y compris les informations que vous demandez concernant les produits, même au moyen de newsletter) et éventuellement contractuelles (par ex. gestion des ventes, transport des produits, etc.) et pour l'exécution d'éventuelles obligations légales afférentes ;
- II. avec votre consentement, pour l'envoi (y compris via l'envoi de newsletter) d'informations commerciales et promotionnelles, de vente directe, de recherches de marché (ci-après définies « activités de marketing ») de Zhermack S.p.A. Le traitement à des fins de marketing aura lieu par le biais d'instruments traditionnels (courrier papier) et en utilisant des techniques de communication à distance telles que téléphone, y compris sans opérateur, courrier électronique, mms, sms, whatsapp, app, etc.
- III. avec votre consentement, sont effectuées, au moyen d'instruments électroniques, des activités intégralement automatisées des données à caractère personnel ("profilage"), afin d'améliorer les activités de marketing de Zhermack. Le refus au traitement de ces données à caractère personnel pour des activités de profilage rendrait impossible l'amélioration de l'offre de marketing dans le but de la rendre conforme aux votre intérêts.

5. Caractère obligatoire ou facultatif de la fourniture des données ; conséquences d'un éventuel refus.

La fourniture des données à caractère personnel est toujours facultative. Toutefois, pour les finalités liées aux obligations légales et contractuelles, le fait de ne pas fournir les données entraînerait l'impossibilité de donner suite à la relation contractuelle dans le respect de la loi.

L'absence de fourniture pour les finalités indiquées au par. 4, alinéa II et III, entraînerait comme unique

conséquence que les activités auxquelles sont destinées les traitements ne pourraient être exécutées.

6. Catégories de destinataires des données à caractère personnel.

Conformément aux obligations légales ou, quoi qu'il en soit pour l'exécution des obligations résultant du contrat, la Société a besoin de communiquer à des tiers certaines données à caractère personnel vous concernant.

En particulier vos données à caractère personnel pourront être communiquées à l'administration fiscale et à des consultants pour leur assistance éventuelles dans des contentieux.

Les communications susmentionnées ont lieu conformément aux obligations légales ou réglementaires ou pour exercer ou défendre un droit en justice.

En outre, pour l'exécution de ses obligations contractuelles la Société doit communiquer vos coordonnées à des instituts bancaires.

Les données pourraient être communiquées à des sociétés qui effectuent des services pour le compte de la Société et qui traitent les données en qualité de sous-traitants du traitement de Zhermack.

La liste complète des destinataires peut être obtenue en écrivant à privacy@zhermack.com.

7. Communication des données à des sociétés du Groupe Dentsply Sirona et transferts en dehors de l'UE.

Pour les finalités de l'exécution des obligations contractuelles les données sont susceptibles d'être communiquées à des sociétés du Groupe dont la liste peut être obtenue en s'adressant au Contact indiqué ci-dessus. La liste complète des Sociétés du Groupe peut être obtenue en écrivant à privacy@zhermack.com

Les transferts éventuels des données à caractère personnel en dehors de l'UE, dans les pays qui n'offrent pas un niveau de protection des données approprié auront lieu dans le respect d'un accord de groupe pour le transfert des données entre les sociétés du Groupe Dentsply Sirona qui prévoit l'adoption des clauses contractuelles standard approuvées par la Commission européenne pour les transferts de responsable du traitement à responsable du traitement et de ceux pour les transferts de responsable du traitement à sous-traitant du traitement. Pour obtenir une copie de ces données éventuelles ou du lieu où elles ont été mises à disposition vous pouvez écrire à privacy@zhermack.com.

8. Durée de conservation.

Les données sont conservées pour une durée qui ne dépasse pas celle nécessaire à l'exécution des obligations ou pour poursuivre les finalités qui y sont indiquées. Les données sont effacées une fois que les exigences de documentation contractuelle et fiscale ont pris fin. Des contrôles périodiques ont également permis de vérifier que les données étaient pertinentes et n'excédaient et étaient nécessaires relativement aux finalités du traitement. Les données qui apparaissent excédentaires ou non pertinentes ou non indispensables ne peuvent être utilisées, sauf pour la conservation éventuelle, en vertu de la loi, de l'acte ou du document qui les contient.

Donc, de manière générale, les données sont conservées pour la durée strictement nécessaires aux besoins pour lesquels elles sont collectées. En particulier:

- En ce qui concerne les finalités contractuelles les délais sont ceux nécessaires aux fins de la documentation contractuelle et fiscale;

- En ce qui concerne le traitement aux fins de marketing et aux fins du profilage, le délai de conservation des données est de 24 mois à compter de la collecte des données ou de la dernière activité exercée par la personne concernée.

9. Réclamation à l'autorité de contrôle ou à l'autorité judiciaire

Pour l'exercice de ses droits la personne concernée a le droit de former une réclamation devant l'Autorité de garantie pour la protection des données, Piazza di Monte Citorio, 121, 00186 Rome, Italie, ou bien de forer un recours devant la justice.

10. Les droits prévus pour les personnes concernées par les articles 15-22 GRPD.

Le RGPD vous confère le droit d'accès aux données à caractère personnel, de les rectifier ou de les supprimer, d'obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à celui-ci et la portabilité.

Le droit d'accès aux données peut être exercé à des intervalles raisonnables afin d'avoir une juste et constante information sur le traitement et d'en vérifier la licéité.

Le droit de suppression concerne les données à caractère personnel traitées en violation de la loi ou dans les autres cas prévus par l'art. 17 RGPD.

Vous pouvez obtenir du responsable la limitation du traitement pour la durée nécessaire à la vérification des données à caractère personnel dont vous contestez l'exactitude, ou bien quand le traitement est illicite, en préférant la limitation à la suppression des données, ou quand vous avez besoin de disposer de ces données pour vérifier, exercer ou défendre un droit en justice, même si le Responsable n'en n'a plus besoin aux fins du traitement, ou bien pour la durée nécessaire à la vérification portant sur la primauté éventuelle des motifs légitimes du Responsable par rapport aux vôtres et pour lesquels vous vous êtes opposé au traitement. En cas de limitation, les données à caractère personnel seront traitées seulement avec votre consentement ou pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice ou bien pour protéger les droits d'une autre personne physique ou morale ou pour des raisons d'intérêt public pertinent de l'Union européen ou d'un État membre. Dans tous les cas vous serez informé par le Responsable avant que celui-ci ne procède à la révocation de cette limitation.

Pour les motifs liés à votre situation vous avez le droit de vous opposer au traitement des données nécessaire pour l'exécution d'une mission d'intérêt public ou lié à l'exercice de pouvoirs publics dont le Responsable du traitement a été investi ou bien pour la réalisation de l'intérêt légitime du Responsable. Le Responsable s'abstiendra de traiter ultérieurement ces données, à moins qu'il ne démontre l'existence de motifs légitimes impératifs qui priment sur ceux de la personne concernée. Vous pouvez vous opposer au traitement quand les données à caractère personnel sont traitées pour des finalités de marketing direct, y compris le profilage. Ce droit peut être exercé à tout moment. Le droit de s'opposer au traitement des données pour les finalités de marketing effectué selon des modalités automatisées de contact s'étend à celles traditionnelles, sous réserve de la possibilité pour la personne concernée d'exercer ce droit en tout ou partie, ou bien en s'opposant, par exemple, dans le seul but d'envoyer des communications promotionnelles par le biais d'instruments automatisés.

Vous avez droit à la portabilité des données (la possibilité de recevoir les données fournies et éventuellement de les transmettre à un autre responsable du traitement) dans les cas où cela est admis par le RGPD (art. 20).

Vous avez le droit de ne pas être soumis à une décision basée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage. Exceptionnellement ce type de traitement est possible seulement s'il est autorisé par le droit de l'Union ou de l'État membre dont le Responsable est ressortissant, ou bien si

vous y consentez ou si cela est nécessaire à des fins contractuelles. Dans les deux dernières hypothèses vous avez néanmoins le droit d'obtenir une intervention humaine de la part du Responsable, d'exprimer votre opinion et de contester la décision. Avec votre consentement et des mesures appropriées de protection des droits, libertés et intérêts légitimes, ce type de traitement peut concerner aussi les données à caractère personnel particulières.

Si la légalité du traitement est fondée sur le consentement vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment sans préjudice de la légalité du traitement basée sur le consentement donné avant la révocation.

Pour l'exercice de ces droits vous pouvez vous adresser au Contact mentionné ci-dessus.

CONSENTEMENT

Vu la note d'information fournie en vertu du Règlement (UE) 2016/679

Je consens

je ne consens pas

au traitement de mes données à caractère personnel pour l'envoi, y compris par le biais de newsletter, d'informations commerciales et promotionnelles, de vente directe, recherches de marché sur des produits, services et événements de Zhermack S.p.A. par le biais d'instruments traditionnels de contact (courrier papier) et par des techniques de communication à distance (téléphone, y compris sans opérateur, courrier électronique, sms, mms, whatsapp App, etc.). Le consentement donné pour des envois de marketing avec des instruments automatisés s'étend aussi aux modalités traditionnelles de contact.

Je consens

je ne consens pas

au traitement des données pour des activités d'analyse statistique au moyen d'instruments entièrement automatisés (profilage), dans le but d'améliorer les initiatives de marketing de Zhermack. Le refus à l'égard de ces activités rendrait impossible l'amélioration de l'offre de marketing dans le but de la rendre conforme aux mes intérêts.

Nom de la Société: _____

Adresse: _____

Nom du représentant légal: _____

Signature du représentant légal